

Charte Fournisseurs « Bonnes Pratiques Agrilocal40 »

Je soussigné, M/Mme :

Société :

Producteur local, entreprise locale, artisan local (*rayer la mention inutile*)

Situé(e) à :

m'engage, en signant cette charte à en respecter les règles

LES ENGAGEMENTS :

- Avoir son siège situé dans les Landes ou à défaut, départements limitrophes (32, 33, 47, 64)
- Respecter les réglementations sanitaires, fiscales, commerciales, économiques et sociales en vigueur
(agrément sanitaire CE ou dispense d'agrément pour les produits concernés, plan de maîtrise sanitaire, respect des températures de transport, traçabilité des produits, transparence sur les modes de production, transformation et origine des matières premières, bons de livraison, factures...)
- Si vous êtes un producteur, vous vous engagez à :
 - Ne référencer que des produits de votre propre production, ou transformés à la ferme à partir de matières premières locales (Landes ou à défaut, de départements limitrophes)
- Si vous êtes un artisan ou une entreprise locale, vous vous engagez à :
 - Ne référencer que des produits transformés par vos soins, ou d'origine locale (Landes et départements limitrophes) pour les produits bruts.
 - Etre l'unique intermédiaire entre le producteur et l'acheteur pour les produits référencés sur votre profil.
- Dans le cadre de la démarche Agrilocal40, le fournisseur local s'engage à :
 - Respecter les règles fixées avec l'acheteur lors des échanges préalables : quantités, prix, durée du marché, modalités de livraison, conditionnement, ...
 - Continuer d'utiliser l'outil Agrilocal40 pour répondre aux besoins des collectivités déjà contactées par ce biais, tout en respectant les principes de la commande publique.

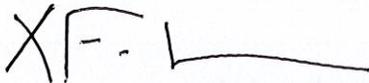
→ Se retirer, même temporairement, en cas de problème sanitaire quel qu'il soit, afin de ne pas mettre en difficulté l'acheteur ni les consommateurs de la restauration collective et en informer le Conseil Départemental

→ Tenir à jour les informations concernant son entreprise et ses produits sur le site

→ Répondre aux demandes d'informations complémentaires ou aux invitations aux réunions de la part des partenaires (Conseil Départemental, Chambres Consulaires, ...) pour permettre un suivi global et/ou la promotion de la démarche Agrilocal

Fait, en 2 exemplaires, à : _____, le : _____

Signature du fournisseur précédée de la mention « lu et approuvé »



Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Contact :

06 45 12 44 81/05 58 05 41 09

agrilocal40@landes.fr